

CHRONIQUE

photographies, etc., fournissant des renseignements sur leur activité propre et sur les ressources du pays où elles se trouvent au point de vue des approvisionnements. Elles devront également faire connaître dans le plus bref délai, le nom du représentant qu'elles se proposent d'envoyer. E. C.

Une Centrale distributrice à Vienne.

Devant la détresse de l'Europe centrale et orientale, les peuples de tous les pays se sont, dans un magnifique élan de charité, levés pour porter secours aux contrées affamées.

L'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, le Danemark, la Suède et la Suisse ont tenté de larges efforts dans ce but et entrepris de nombreux envois.

Mais de la multiplicité même et de la dissémination de ces œuvres de miséricorde naît le besoin de coordonner avec méthode les distributions de secours, afin de leur assurer le maximum de rendement, de diminuer les faux frais et d'éviter les abus.

C'est ce que ressentent très vivement les participants des diverses missions de secours, qui sur l'initiative du délégué général du Comité international de la Croix-Rouge ont tenté à Vienne un intéressant essai de coordination et de contrôle.

Les œuvres de tous les pays qui envoient des secours à Vienne peuvent désormais s'adresser au bureau intitulé *Internationale Hilfsaktionen für Wien*, Kaiser Wilhelm Ring 4.

Le bureau reçoit les wagons de vivres arrivant à Vienne et les dirige sur les dépôts d'approvisionnement. A ces dépôts est joint un office de distribution chargé, en collaboration avec un membre de l'œuvre de secours propriétaire des wagons, de répartir les paquets aux assistés : enfants, œuvres de soldats, familles nombreuses, hôpitaux, etc.

Afin d'établir un contrôle rigoureux le bureau de l'Action

CHRONIQUE

internationale de secours a fait imprimer des cartes de distribution (analogues aux cartes de vivres en usage dans les divers pays d'Europe pendant la guerre). Ces cartes doivent être présentées par les personnes assistées, à toute répartition dont elles bénéficient. Les diverses sociétés sont tenues d'y appliquer leur timbre et d'y mentionner la nature du secours offert à chaque nouvelle distribution. Les doubles de ces cartes individuelles, réunis en cartothèque au bureau de l'Action américaine et constamment revisés, sont entièrement à la disposition des œuvres qui désirent les consulter. Une cartothèque complémentaire, où les fiches se trouvent classées par institutions distributrices, est installé au bureau même de l'Action internationale. Les frais que nécessite l'appareil de distribution sont couverts par les sociétés qui en font usage. Sa continuité est provisoirement assurée par le Comité international de la Croix-Rouge.

Une organisation semblable est envisagée pour les autres villes de l'Europe orientale et sera réalisée en premier lieu à Budapest.